

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

Règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie

2018

La Municipalité de la Commune d'Arzier - Le Muids

- vu la loi fédérale sur la nationalité suisse du 20 juin 2014 et son ordonnance du 17 juin 2016
- vu la loi sur le droit de cité vaudois du 19 décembre 2017 et son règlement d'application du 21 mars 2018

arrête

Article premier

La commune d'Arzier-Le Muids requiert que le requérant ait résidé sur son territoire durant toute l'année précédant le dépôt de sa demande de naturalisation.

Ainsi adopté par la Municipalité lors de sa séance du 05 novembre 2018

La Syndique

Louise Schweizer


MUNICIPALITE
DE
ARZIER - LE MUIDS
LIBERTE
ET
PATRIE

Le Secrétaire

Quentin Pommaz

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 03 décembre 2018

Le Président

Jean-Pierre Vuille

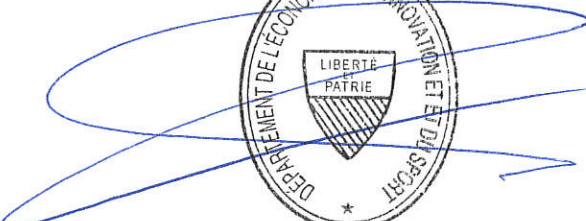


CONSEIL COMMUNAL
ARZIER-LE-MUIDS
LIBERTE
ET
PATRIE

La Secrétaire

Maryline Thalmann Giavina

Approuvé par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport le 18 décembre 2018.

Philippe Leuba – Conseiller d'Etat



DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT
LIBERTE
PATRIE